

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

**PICTANOVO – Images en Hauts-de-France** - Association 1901

Dont le siège social est situé 21 rue Edgar Quinet - BP 152 - 59333 TOURCOING CEDEX

Représenté par : Monsieur Guillaume Delbar, Président

Ci- après dénommé "PICTANOVO"

D'une part,

Et

**La VILLE DE CROIX**

187 rue Jean Jaurès 59170 CROIX

Représentée par : Monsieur Régis Cauche, Maire

Ci-après dénommée « La Ville de CROIX »

D'autre part

PICTANOVO et la Ville de CROIX étant désignés collectivement « Les Parties »

### ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE

Le Bureau d'accueil des tournages de PICTANOVO œuvre à faciliter les tournages français et étrangers dans la région des Hauts-de-France, en offrant un service gratuit consistant à :

- Accompagner les recherches de décors sur le territoire ;
- Valoriser les ressources et compétences locales : techniciens, comédiens, prestataires, figurants, etc ;
- Faciliter les démarches des sociétés de production en préparation de tournage.

Avec plus de 800 sollicitations liées à la préparation des projets sur le territoire chaque année, le Bureau d'accueil des tournages s'impose comme la première source d'informations pour les productions souhaitant tourner dans les Hauts-de-France.

Dans le cadre de cette mission, PICTANOVO adhère au réseau FilmFrance et à ce titre respecte la Charte du réseau FilmFrance, selon laquelle son Bureau d'accueil des tournages coopère sur tout type de projets cinématographiques ou audiovisuels (long métrage, court métrage, téléfilm, film publicitaire, clip,...) quelle que soit leur dimension artistique ou économique.

Fort de son expérience et de son expertise des pratiques, du territoire et des interactions possibles avec les collectivités, le Bureau d'accueil des tournages souhaite activer un réseau dynamique de villes sur l'ensemble des Hauts-de-France par la création d'un partenariat spécifique avec les communes positionnées dans une démarche volontariste d'accueil de tournages : Le réseau Film Friendly.

Considérant que « La Ville de CROIX » souhaite développer ou accroître sa politique volontariste d'accueil de tournages, elle s'associe à PICTANOVO dans le cadre de la création du réseau Film Friendly, afin de bénéficier d'une communication et d'une visibilité auprès des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel que PICTANOVO, par le biais de son Bureau d'accueil des tournages, est amené à rencontrer tout au long de l'année.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### Article 1 – Objet de la convention

Les parties ont convenu de l'intérêt de développer une relation de partenariat substantiel.

L'objet du présent accord est de formaliser les conditions de ce partenariat.

Les parties conviennent que l'objet du présent accord n'est pas de retirer un bénéfice financier mais d'œuvrer ensemble en vue d'optimiser les tournages en région Hauts-de-France.

## Article 2 – Durée de l'accord

Le présent accord est conclu pour une durée d'1 an à compter du 08/04/21, renouvelable ensuite par période d'1 an et par tacite reconduction.

## Article 3 – Engagements de la Ville de CROIX

La Ville de CROIX s'engage en rejoignant le réseau Film Friendly à :

- Nommer un interlocuteur référent pour les tournages afin de répondre rapidement à toute demande de repérage et/ou tournage sur son territoire. Il sera l'interlocuteur privilégié du Bureau d'accueil des tournages de PICTANOVO et des sociétés de production.
- Lister et référencer les décors significatifs de son territoire, y autoriser le repérage par le Bureau d'accueil des tournages si nécessaire et autoriser PICTANOVO à mettre en ligne les décors repérés dans la ville ;
- Lister les services qu'elle peut délivrer aux sociétés de productions ;
- Informer en interne ses services de sa démarche volontariste d'accueil de tournages et de son partenariat avec PICTANOVO.
- Informer régulièrement le Bureau d'accueil des tournages de PICTANOVO de l'activité de tournages sur le territoire de la ville.

## Article 4 – Engagements de PICTANOVO

Le Bureau d'accueil des tournages de PICTANOVO s'engage à accompagner la ville de CROIX dans ses démarches d'accueil de tournages par :

- Le référencement des décors de la ville de CROIX sur la Base de données Décors <https://locations.filmfrance.net/fr> qui est son outil de référence, et effectuer les repérages des lieux si nécessaire.
- La remise de documents types utiles (convention-type de tournage, courriers,...) et d'un guide pratique de l'accueil des tournages.
- La sensibilisation de l'interlocuteur de la ville aux pratiques des tournages.
- La valorisation de la démarche volontariste d'accueil de tournages de la ville de CROIX auprès de ses interlocuteurs du secteur cinéma et audiovisuel.
- La mise en relation du référent de la ville de CROIX avec les sociétés de production intéressées par ce territoire.

Les frais liés à cet accompagnement seront à la charge de PICTANOVO.

## Article 5 – Opérations de communication

Les parties s'engagent à promouvoir le réseau Film Friendly dans le cadre de leurs activités réciproques.

Il est d'ores et déjà convenu que les frais de communication liés à la création du logo et à la réalisation du guide pratique seront à la charge de PICTANOVO.

PICTANOVO transmettra à la Ville de CROIX les éléments nécessaires à la communication et à la promotion du réseau Film Friendly (logo et guide).

La Ville de CROIX s'engage à insérer le logo du réseau Film Friendly sur tout support de communication et de promotion de la Ville lié à l'activité de tournages.

De son côté, Le Bureau d'accueil des tournages de PICTANOVO s'engage à présenter et promouvoir le réseau Film Friendly sur les différents marchés professionnels auxquels il participe (Cannes, La Rochelle, Clermont-Ferrand, Focus London, Salon des Tournages-Production Forum, etc). Les frais engagés seront à la charge de PICTANOVO.

Il sera proposé à la Ville de CROIX de participer au Salon des tournages-Production Forum qui a lieu tous les ans à Paris. Les conditions logistiques et financières de participation seront à déterminer chaque année selon les règles imposées par le Salon (stand individuel, stand ombrelle Pictanovo, présence visiteur...). Selon l'actualité des événements et marchés, il pourra être proposé à la Ville de Croix d'être présente sur d'autres temps forts.

PICTANOVO et la Ville de CROIX s'engagent à s'informer et dans la mesure du possible à s'associer dans l'organisation de tout temp fort (Avant-première, projection, etc) lié à un film accueilli sur le territoire de la Ville de CROIX.

## Article 6 – Interlocuteur au sein de PICTANOVO

Juliette FLAMENT, responsable du Bureau d'Accueil des tournages de PICTANOVO, sera l'interlocutrice privilégiée de la Ville de CROIX pour toute question relative au présent partenariat et à l'activité de tournages.

## Article 7 – Interlocuteur au sein de la Ville de CROIX

L'interlocuteur de PICTANOVO au sein de la Ville de CROIX pour toute question ou gestion relative au présent partenariat sera Carole PIERRACHE, Directrice des services Culture et Animations.

## Article 8 – Bilan annuel

Les parties conviennent de se réunir au moins une fois par an afin d'échanger sur l'actualité des projets, le bilan de l'année et leurs actions réciproques. Cette réunion sera mise en place au plus tard 1 mois avant la date d'expiration du partenariat.

## Article 9 – Résiliation

D'une manière générale, en cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations, la présente convention pourra être résiliée à l'initiative de l'autre partie à la condition toutefois que celle-ci ait préalablement mis en demeure la partie concernée par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **Article 10 – Non association**

Les Parties conviennent expressément que leur collaboration n'est en aucune façon constitutive d'une société entre elles et a fortiori d'une société en nom collectif. De ce fait, elles décident de soumettre les conditions de cette collaboration aux seules dispositions de la présente convention.

#### **Article 11 - Litiges**

Toute contestation portant sur l'application ou l'interprétation des présentes sera soumise si possible à un arbitre désigné d'un commun accord.

Fait à CROIX, le 08/04/21, en deux exemplaires.

Le Président de PICTANOVO  
Monsieur Guillaume Delbar

Le Maire de la Ville de CROIX  
Monsieur Régis Cauche